

**TUTEUR ET MAITRE D'APPRENTISSAGE
DEMANDE DE PRISE EN CHARGE**
SOCIETES D'ASSISTANCE
ENTREPRISE

(A déposer avant la date limite de réception des dossiers cf. règles de prise en charge)

Raison sociale

N° Adhérent OPCABAIA

N° SIRET

Adresse

Code postal et ville

Gestionnaire du dossier

Nom et prénom

Fonction

Téléphone et adresse mail

FORMATION

Intitulé formation

Formation TUTEUR

Formation Maître d'APPRENTISSAGE

Date de début

Date de fin

 Nombre d'heures ⁽¹⁾

Coût pédagogique TTC

Nature de la formation

Externe

Interne

A distance

Mixte

Présentiel

⁽¹⁾ en cas de décimal, merci d'indiquez en centième d'heures, soit pour une demi heure 0.5

ORGANISME FORMATION

 Seuls les organismes référencés sur notre liste peuvent faire l'objet d'un dossier, vérifiez >> [ici](#) <<

Raison sociale

N° déclaration activité

SIRET

Adresse

Code postal et ville

Téléphone et adresse mail

Souhaitez-vous la subrogation de paiement ?

Oui

Non

DECLARATION

Je soussigné(e)

certifie l'exactitude des

informations ci-dessus et atteste avoir pris connaissance des modalités de financement du Plan de formation D'OPCABAIA.

Signature et cachet de l'entreprise

A

Fait le

2018

LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT

	1	2	3	4
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

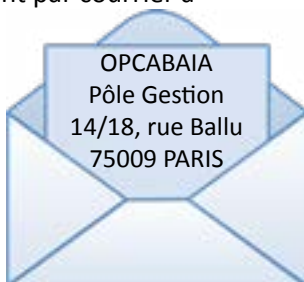
	5	6	7	8
Genre				
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Poste occupé				
Catégorie socio-professionnelle				

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- ① La convention de formation / devis de l'organisme de formation, au nom de l'agence + cachet et signature de l'Entreprise
- ② Le programme de formation sur papier en-tête de l'organisme de formation (ou de l'entreprise si formation interne)
- ③ Le cas échéant, le programme de formation détaillé pour **les modules à distance** selon le modèle disponible www.opcabaia.fr

DEPOT DOSSIER

Uniquement par courrier à



www.opcabaia.fr :

- Règles de prise en charge,*
- Modèles,*
- Fiches repères,*
- Offres de service*
- Conditions générales de gestion,*
- Liste des organismes de formation référencés OPCABAIA,*
- ...*

L'ENTREPRISE

Nouvelle entreprise, je n'ai pas de numéro d'adhérent

- Vous devez dans un premier temps "[ADHERER](#)" à OPCABAIA

Je n'ai pas versé ma contribution avant le 1er mars, puis-je déposer une demande de prise en charge ?

- Vous devez prendre contact avec le service "[COLLECTE](#)"

LA FORMATION

La formation est dispensée en totalité à distance, quel est le nombre d'heures à préciser ?

- Indiquez la durée estimée du parcours de formation par l'organisme de formation

La formation est dispensée en partie en présentiel et en partie à distance, comment faire ?

- Indiquez la durée des modules en présentiel + la durée estimée des modules à distance

📄 A votre disposition sur notre site www.opcabaia.fr, rubrique : [Boite à outils](#)

📄 La fiche repère pour les points de vigilance sur la Formation Ouverte et A Distance

📄 Un modèle de programme de formation FOAD

📄 Un modèle d'attestation d'assiduité

Comment connaître mon budget pour cette année ?

- Consultez les Règles de Prise en Charge disponibles sur notre site www.opcabaia.fr : [Boite à outils](#)

Le parcours est dispensé par le centre de formation interne, quel montant indiqué ?

- Précisez le coût qui comprend

le salaire chargé du formateur interne, calculé au prorata de la durée de la formation

Les coûts des supports et moyens pédagogiques (location de salle, photocopies,...)

Les frais annexes du formateur lié à son déplacement (transport, restauration, hébergement)

ORGANISME DE FORMATION

Comment savoir si mon organisme de formation est éligible à OPCABAIA ?

- La liste des organismes de formation référencés OPCABAIA est disponible sur notre site, dans l'espace Organisme de formation

LISTE DES COLLABORATEURS PARTICIPANT

La formation concerne plus de 8 salariés ?

- Complétez la liste autant de fois que nécessaire

Un de mes collaborateurs inscrit à la formation vient d'être recruté, peut-il être pris en charge ?

- Il n'y a pas de pré-requis d'ancienneté

- Seuls les salariés relevant du droit commun ou d'un contrat de professionnalisation sont éligibles

LE SAVIEZ-VOUS ?

La formation hors temps de travail est limitée à 80 heures annuelles et donne lieu :

① à la signature d'un protocole avec le salarié,

② à un versement d'une allocation de formation à hauteur de 50% du salaire horaire net

Décret 2015-790 du 30 juin 2015 : Depuis le 1er janvier 2017, les financeurs de la formation comme OPCABAIA, doivent s'assurer de la capacité des organismes de formation à dispenser des actions de formation de qualité. Les actions de formation dispensées par un organisme ne figurant pas dans le catalogue de référence d'OPCABAIA ne pourront plus bénéficier de financement à partir du 1er juillet 2017.

www.opcabaia.fr ; [Rubrique : Organismes de Formation](#)